

Le procureur Bouisset exige que RL dénonce ceux qui se moquent de la députée Taurine...



Nous pensions, durant l'été, avoir fait le plus dur, au niveau judiciaire. Entre mai et juillet, Pierre Cassen s'est retrouvé cinq fois devant un tribunal : une fois à Versailles, deux fois en cour d'Appel de Paris, et deux fois devant la 17e Chambre de Paris, dans ses nouveaux locaux.

Les choses paraissaient bien se dérouler, puisque notre fondateur, aujourd'hui chargé des relations avec la presse, a été relaxé à deux reprises, et que les trois autres procès paraissent plutôt bien partis.

Aussi, dans ce contexte, quelle n'a pas été la stupéfaction de notre président, Guy Sebag, quand il a reçu, ce samedi, à 15 h 20, par courriel (transmis également à notre rédaction), une réquisition d'un lieutenant de gendarmerie lui demandant

carrément, avec menaces à l'appui, de révéler le nom de quatre commentateurs de Riposte Laïque ! Nous qui pensions que l'ensemble des forces de l'ordre était mobilisé pour retrouver Redouane Faid, évadé à présent depuis dix jours...

Magistrat autorisant la réquisition :

Mme BOUISSET Karline, Procureur de la République à FOIX 09000.

Article prévoyant la réquisition : Article 77-1 du code de procédure pénale

REQUÉRONS : Monsieur Guy SEBAG, directeur du site « ripostelaique.com ».

MISSION :

Bien vouloir nous fournir l'identification des adresses IP ainsi que le port source des personnes et pseudonymes suivants ayant commentés la publication du 29 mai 2018 de la députée madame TAURINE :

- HIRAM 2
- bruno
- Brouillon
- CLV

Rappelons que :

- *Le secret professionnel ne peut être opposé, sauf motif légitime, pour refuser de répondre à la présente réquisition.*
- *Le fait de s'abstenir de répondre dans les meilleurs délais à la présente réquisition est puni d'une amende de 3750 euros. Les personnes morales en sont responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2 du code pénal.*
- *Le destinataire de la présente réquisition est dépositaire d'une information protégée par le secret de l'enquête judiciaire, dont la révélation est réprimée par l'article 434-7-2 du code pénal.*

Résumé de l'affaire pour nos lecteurs. Le 29 mai dernier, notre ami Jean-Paul Saint-Marc, par ailleurs ancien syndicaliste de l'Education nationale, publie un article intitulé « La tenue de la députée Bénédicte Taurine pour rendre hommage à un gendarme ».

<https://ripostelaique.com/la-tenue-de-la-depute-benedicte-taurine-pour-rendre-hommage-a-un-gendarme.html>



Effectivement, le moins qu'on puisse dire est qu'il y a un décalage entre la nature de la cérémonie (l'hommage à un gendarme de l'Ariège, département de la députée Taurine, tué en service) et la tenue pour le moins négligée d'une élue de la Nation, en ces circonstances. On sait que les Insoumis se sont fait une spécialité de ne pas mettre de cravate, et que François Ruffin a même siégé avec un maillot de football, mais tout de même ! Donc, finalement, avec son jean crasseux et son pull-over usage, Bénédicte s'inscrit dans cette logique... On suppose également que c'est sa tenue d'enseignante, l'uniforme de la syndicaliste du Snes...

Cet article a été vu par plus de 8000 lecteurs, à ce jour, et a suscité, parmi les 118 commentaires publiés quelques réactions aigre-douces, comme c'est forcément le cas dans une démocratie digne de ce nom, où l'élu n'est pas intouchable, quand il ne se comporte pas bien.

Sauf que la députée Bénédicte Taurine paraît avoir déposé plainte, à cause de quatre commentaires qui ne lui auraient pas plu. Signalons qu'à ce jour, nous en sommes à près de 500.000 commentaires validés. C'est la première fois, alors qu'habituellement, nous sommes attaqués pour nos textes, que

nous le sommes pour un commentaire, en l'occurrence quatre d'un coup, sous un article. Bravo les Insoumis !

Pour que nos lecteurs aient connaissance de l'intégralité du dossier, voici donc ces quatre commentaires, qui paraissent avoir offusqué la valeureuse députée Bénédicte Taurine.

Brouillon  

Bénédicte Taurine, une cagole !

bruno  

Si elle ne veut pas rendre hommage aux morts pour la France, alors qu'elle dégage cette connaissance

[Éditer](#)  1 mois plus tôt

HIRAM 2  

C EST VRAI QU'ELLE EST TRÈS LAIDE. MAL COIFFÉE MAL HABILLÉE .ELLE FERAIT DÉBANDER UN BOUC DE L'ARIÈGE . QUELLE HONTE !!!! IL N'Y A BIEN QUE LE MELENCHON POUR AVOIR UNE ÉRECTION

[Éditer](#)  1 mois plus tôt 

Parlervrai  

Même pas, elle est blanche !

[Éditer](#)  1 mois plus tôt

CLV  

Elle est bien le déshonneur de la France. Une crasseuse irrespectueuse qui tient bien une posture de délinquante. Honteux, à vomir ces Chartiers d'insoumis.

Certains culs-serrés diront que c'est horriblement populiste, et sexiste. Nous y reviendrons. Mais il nous semble qu'il n'y a tout de même pas de quoi casser trois pattes à un canard !

C'est alors que le procureur de la République de l'Ariège, Karline Bouisset intervient. On aurait pu penser qu'une telle plainte, grotesque, serait classée sans suite. Eh bien, pas du tout, bien au contraire. Le procureur donnera l'ordre aux gendarmes de l'Ariège de mener une réquisition pour obtenir

les noms des quatre commentateurs sacrilèges. Une députée Insoumise malmenée, c'est la République en danger !

Mais au fait, qui est ce procureur de la République qui nous fait un chantage peu élégant : balancer le nom de nos commentateurs, ou bien être sanctionné d'une lourde amende ?



Karline Bouisset, procureur de la République./Photo DDM

Karline Bouisset a été nommée procureur de la République de l'Ariège en 2015, après avoir été juge d'instruction à Foix, et vice-procureur à Toulouse. Donc, sous un gouvernement de gauche, dans un bastion de la gauche...

<https://www.ladepeche.fr/article/2015/04/08/2082672-k-bouisset-nouveau-procureur.html>

Elle a écrit un polar sous pseudo, pour ne pas mélanger les genres (alors que l'autre auteur, lui aussi procureur, a signé de son nom), mais le dédicace en librairie sous son nom, et devant la presse. Vous avez dit bizarre ?

<https://www.ladepeche.fr/article/2015/07/03/2136997-deux-procs-pour-un-polar-a-quatre-mains.html>

<https://www.ladepeche.fr/article/2015/10/17/2199364-karline-bouisset-a-dedicace-son-livre.html>

Et elle veut former 250 Ariégeois à la détection de la radicalisation, et leur donner des armes pour ramener « les jeunes en difficulté » dans le giron de la République. Rien compris, Madame le procureur, ces jeunes ne sont pas en difficulté, ils sont de bons musulmans, et doivent donc préparer le djihad, comme le leur demandent leurs textes sacrés ! Il faudrait que Karline Bouisset confie cette formation à Riposte Laïque, ce serait plus efficace !

<https://gazette-arigeoise.fr/le-procureur-veut-former-250-arigeois-a-la-detection-de-la-radicalisation/>

Nous avons également retrouvé trace d'un article où Christine Tasin, dans Résistance républicaine, l'avait épinglée. Elle expliquait que le meurtrier d'un gendarme avait de graves carences affectives... Ils vont être contents d'apprendre cela, la famille du gendarme !

<http://resistancerepublicaine.eu/2016/11/27/gendarme-tue-en-ariège-sale-boulot-de-2-procureurs-qui-excuse-lassassin-ou-minorent-ses-delits/>

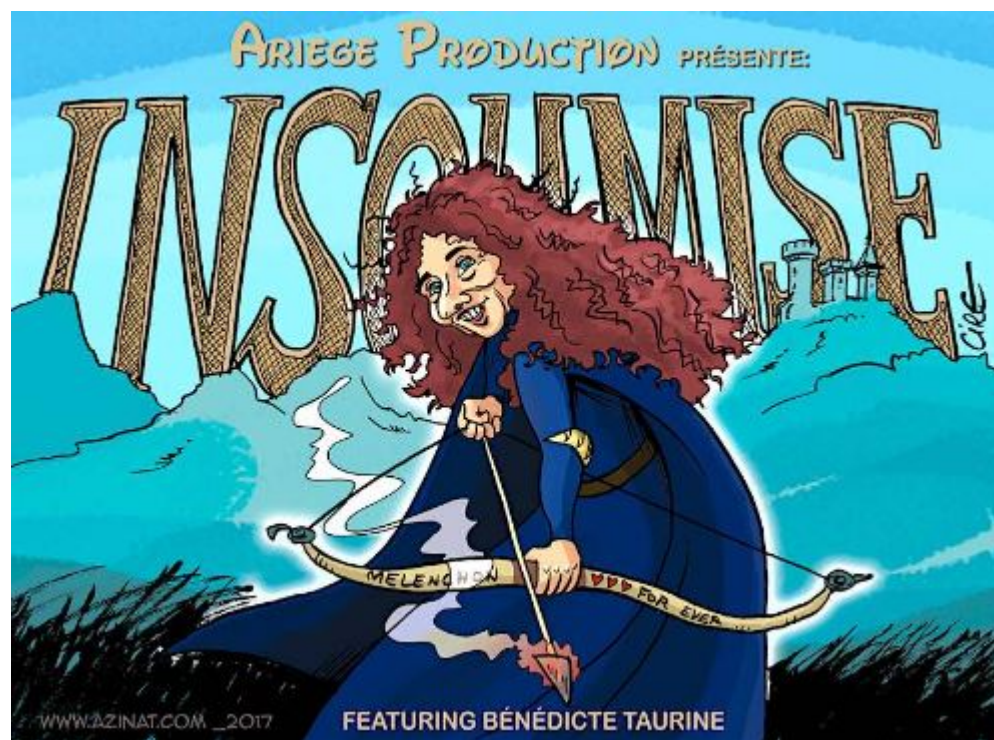
Et cette Bénédicte Taurine, la députée, c'est qui ? Une enseignante, membre du PCF, qui a réussi à se faire élire députée en ayant l'étiquette des Insoumis, ce qui est plus facile que celle des communistes.

A l'Assemblée, on l'aperçoit souvent, avec son air dégingandée, en extase derrière Mélenchon et Corbière, quand ils interviennent. Les rares fois où elle prend la parole, c'est plutôt laborieux (et dire qu'elle est enseignante !) et c'est pour contester toute mesure, pendant l'Etat d'urgence, qui empêcherait les casseurs de tout casser, au nom de la défense de la démocratie et des valeurs républicaines (pour résumer). Et après, elle rigole sottement, quand elle se fait bâcher comme elle le mérite !

Parmi les quatre commentaires, l'un d'entre eux qualifie Bénédicte Taurine de cagole. Il serait peut-être utile que Mesdames Taurine et Bouisset sachent que Serge Scotto est l'auteur d'une bande dessinée intitulée « Les Cagoles », qu'il se dit amoureux de ces femmes (peut-être une touche pour Bénédicte) dont il parlait en ces termes : « des déesses de la rue, elles ont une arrogance, elles n'ont pas peur des mecs ».

<http://wordsfrommars.over-blog.com/2018/02/serge-scotto-amoureux-des-cagoles.html>

Examinons les autres commentaires incriminés par notre vaillante élue de la République, et le procureur Karline Bouisset.



Bruno écrit : « Si elle ne veut pas rendre hommage aux morts pour la France, alors qu'elle dégage, cette connasse ! ». Si on ne peut plus qualifier un adversaire politique de con, de connard ou de connasse, cela va devenir difficile !

Ainsi, le député-maire du 16e arrondissement parisien avait-il traité, il y a un an, Macron de « con ».

<https://www.lexpress.fr/actualite/politique/elections/macron-c>

[-est-un-con-quand-le-depute-lr-claude-goasguen-parle-du-president_1910715.html](#)

Quant à Mélenchon, il a juste qualifié Manuel Valls de « pauvre type », « ordure » et « nazi », ce qui nous paraît juste un peu plus grave que « connasse ».

[https://www.sudouest.fr/2017/10/12/nazi-pauvre-type-ordure-valls-confirme-les-insultes-de-melenchon-3855876-710.php](#)

Hiram 2, lui, sans doute de manière inélégante, a évoqué les réactions sexuelles que pouvait susciter Bénédicte Taurine, estimant qu'elle ferait débander un bouc de l'Ariège, et que seul, à sa vue, Mélenchon pourrait avoir une érection. Certes cela sent la bonne gaudriole gauloise, qui fait partie de notre culture. Faut-il rappeler, dans ce registre, que c'est, là encore, Mélenchon en personne qui, en direct sur un plateau de télévision, a invité Nathalie Saint-Cricq à « aller se faire foutre », ce qui signifie, en bon Français, écarter les cuisses pour se faire baiser, ou autre variante des jeux amoureux...

[https://www.tf1.fr/tmc/quotidien-avec-yann-barthes/videos/melenchon-va-te-faire-foutre.html](#)

Quant à CLV, il s'est contenté de parler de « déshonneur de la France » de « crasseuse » et de « posture de délinquante ». Cela paraît bien grave que ce candidat à la députation des Insoumis qui s'était réjoui de la mort du colonel Beltrame...

[http://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/2018/03/25/25001-20180325ARTFIG00067-un-ex-candidat-insoumis-place-en-garde-a-vue-apres-s-etre-rejoui-de-la-mort-d-arnaud-beltrame.php](#)

Ou même de l'ineffable Mélenchon, qui avait qualifié (avec pertinence) Pujadas de « salaud » et de « larbin »...

Signalons, pour être objectifs, que si Mélenchon insulte beaucoup, il peut lui arriver d'être aussi injurié. Ainsi,

Gilbert Collard, à l'Assemblée, l'avait-il qualifié de « trouillard » et de « péteux ». Et Méluche n'a pas déposé plainte !

<https://www.programme-tv.net/news/tv/205450-trouillard-peteux-jean-luc-melenchon-insulte-par-gilbert-collard-a-lassemblee-nationale-video/>

En ayant déposé plainte contre ces quatre commentaires (car nous ne pouvons envisager que le procureur de la République Karline Bouisset ait pu agir sans au moins un signalement de la députée Insoumise), Bénédicte Taurine se situe dans la lignée de son mouvement : au nom de prétendues valeurs de la République (qu'ils ont dévoyées depuis longtemps), les amis de Mélenchon, systématiquement, depuis plus de 20 ans, demandent l'interdiction du FN, ou la dissolution de groupes patriotiques, ou la fermeture de sites résistants. La culture du parti unique des staliniens.

Si donc 4 commentaires comme ceux-ci ne peuvent plus être publiés par un site comme Riposte Laïque, dans un contexte où des juges se permettent de ponctionner 2 millions d'euros, avant toute décision judiciaire, au Rassemblement national, où youtube se permet de bloquer, sans préavis, toutes les chaînes de TV-Libertés, le jour même où Pierre Cassen et Christine Tasin doivent se déplacer à la 17e Chambre, sur plainte des islamistes de l'Aube du Savoir, c'est réellement que la mise en place de la dictature Macron, avec la complicité des Insoumis et de quelques magistrats, s'accélère de jour en jour...

Par ailleurs, notre avocat suisse, Maître Addor, a répondu aux gendarmes de l'Ariège que le site Riposte Laïque dépendant de la juridiction helvétique, il convenait de mettre en place une procédure internationale, s'ils souhaitent poursuivre leurs investigations.

Mon Lieutenant,

Agissant au nom de Riposte laïque Suisse, je suis chargé d'accuser réception du PV de réquisition que vous avez adressé par courriel du 7 juillet 2018 à redaction@ripostelaique.com.

Comme vous le savez sans doute, le site <https://ripostelaique.com/> est édité par Riposte laïque Suisse, association de droit suisse.

Si vous souhaitez obtenir quelque renseignement que ce soit au sujet de ce site, je vous invite à faire savoir à Mme Karline Boisset, Procureur de la République qui a autorisé votre réquisition précitée, qu'il lui incombe, si elle considère qu'il y a lieu de donner suite à la plainte susmentionnée, de procéder par voie d'entraide judiciaire internationale.

Aucun renseignement ne sera donné en dehors du cadre d'une telle procédure.

Veillez croire, mon Lieutenant, à l'expression de ma grande considération.

Nous tiendrons naturellement nos lecteurs au courant des suites de ces nouvelles menaces judiciaires dont nous sommes l'objet.

Paul Le Poulpe